



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN - Arrondissement de Sélestat-Erstein

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 17 septembre 2020 - Krautergersheim

Sous la Présidence de M. Michel HERR
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents ou représentés : 47

Délibération n°7-2020 : Election des membres du Bureau :

M. le Président indique que conformément à la précédente délibération, le Comité Syndical désigne en son sein un Bureau composé de 9 membres : le Président, trois Vice-présidents et cinq membres.

Les membres du Bureau sont élus au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

Si l'article L.5211-2 du CGCT renvoie aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, aucune autre ne précise s'il y a lieu d'appliquer aux membres du Bureau Syndical les règles de l'article L.2122-7-1 du CGCT, qui prévoit un scrutin uninominal pour l'élection des adjoints au maire dans les communes de moins de 1 000 habitants, ou les règles de l'article L.2122-7-2 du CGCT, qui prévoit un scrutin de liste dans les communes de plus de 1 000 habitants et plus.

Deux raisons permettent de considérer que l'élection se réalise au scrutin uninominal :

- Le juge administratif a considéré que le mode de scrutin prévu à l'article L.2122-7-2 précité n'était pas applicable à l'élection des membres du bureau de l'organe délibérant d'un EPCI (CE 23 avril 2009, Syndicat départemental d'énergies de la Drôme ; CE 3 juin 2009, Communauté d'agglomération du Drouais).
- Lors des débats parlementaires concernant la loi du 17 mai 2013, relative à l'élection des conseillers départementaux et des conseillers communautaires et qui a abaissé le seuil de parité des adjoints aux communes de 1 000 habitants et plus, les députés avaient adopté une disposition qui visait à étendre l'obligation de parité aux EPCI.

Cette disposition avait été finalement abandonnée par les sénateurs en 2ème lecture.

En conséquence, les membres du Bureau sont élus au scrutin uninominal à trois tours.

Le scrutin sera organisé de manière individuelle et successive pour chacun des Vice-présidents et membres du Bureau Syndical.

Le Comité Syndical,

VU les articles L. 5211-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges, tels qu'approuvés par arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2018 ;

Sous la présidence de M. Michel HERR, Président,

1) Procède, après vote secret, à l'élection des membres du bureau :

Résultat du vote

Election du 1^{er} Vice-président :

M. le Président procède à l'appel des candidatures. Se déclare à l'élection M. Bernard FISCHER.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
A déduire, nombre de bulletins blancs ou nuls ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24
Ont obtenu : M. Bernard FISCHER	46

Election du 2^{ème} Vice-président :

M. le Président procède à l'appel des candidatures. Se déclare à l'élection M. Claude HAULLER.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
A déduire, nombre de bulletins blancs ou nuls ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24
Ont obtenu : M. Claude HAULLER	46

Election du 3^{ème} Vice-président :

M. le Président procède à l'appel des candidatures. Se déclare à l'élection M. Christophe FRIEDRICH.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
A déduire, nombre de bulletins blancs ou nuls ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24
Ont obtenu : M. Christophe FRIEDRICH	46

Election du 5^{ème} membre du Bureau :

M. le Président procède à l'appel des candidatures. Se déclare à l'élection M. René HOELT.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
A déduire, nombre de bulletins blancs ou nuls ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24
Ont obtenu : M. René HOELT	46

Election du 6^{ème} membre du Bureau :

M. le Président procède à l'appel des candidatures. Se déclare à l'élection Mme Nathalie ERNST.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
A déduire, nombre de bulletins blancs ou nuls ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24
Ont obtenu : Mme Nathalie ERNST	46

Election du 7^{ème} membre du Bureau :

M. le Président procède à l'appel des candidatures. S'est déclaré à l'élection, M. Claude DEYBACH.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
A déduire, nombre de bulletins blancs ou nuls ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24
Ont obtenu : M. Claude DEYBACH	46

Election du 8^{ème} membre du Bureau :

M. le Président procède à l'appel des candidatures. Se déclare à l'élection M. Jean-Claude JULLY.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
A déduire, nombre de bulletins blancs ou nuls ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24
Ont obtenu : M. Jean-Claude JULLY	46

Election du 9^{ème} membre du Bureau :

M. le Président procède à l'appel des candidatures. Se déclare à l'élection M. Vincent KOBLOTH.

1^{ER} TOUR DU SCRUTIN	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
A déduire, nombre de bulletins blancs ou nuls ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	46
Majorité absolue	24
Ont obtenu : M. Vincent KOBLOTH	46

Le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges est composé des membres suivants :

- Président : **Michel HERR**
- 1^{er} Vice-président : **Bernard FISCHER**
- 2^{ème} Vice-Président : **Claude HAULLER**
- 3^{ème} Vice-président : **Christophe FRIEDRICH**
- 5^{ème} membre du Bureau : **René HOELT**
- 6^{ème} membre du Bureau : **Nathalie ERNST**
- 7^{ème} membre du Bureau : **Claude DEYBACH**
- 8^{ème} membre du Bureau : **Jean-Claude JULLY**
- 9^{ème} membre du Bureau : **Vincent KOBLOTH**

Pour extrait conforme
OBERNAI, le 22 septembre 2020

Michel HERR

Président